

Prise illégale d'intérêts : Le cas de Vittel au tribunal

Dossier de la rédaction de H2o
September 2021

Le procès pour prise illégale d'intérêts dans l'affaire de Vittel s'est déroulé le 15 septembre au tribunal correctionnel de Nancy, l'occasion de faire un point sur une histoire pas aussi limpide que dans les publicités, et qui a été dénoncée par les associations locales soutenues par Anticor.

À Vittel, la nappe qui approvisionne les habitants en eau potable est menacée d'épuisement, principalement du fait des prélèvements du groupe Nestlé, en particulier pour sa marque Vittel Bonne Source destinée à l'export. En 2010, un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) a été adopté, qui devait permettre de résoudre la question. En novembre 2012, Claudie Pruvost, conseillère départementale et adjointe à la mairie de Vittel, était nommée présidente de la commission locale de l'eau (CLE), en charge d'élaborer ce schéma de gestion de la nappe. La CLE sous-traita alors l'essentiel de sa mission à une association, la Vigie de l'Eau... présidée par Bernard Pruvost, l'époux de l'élu et, par ailleurs, alors cadre au sein du groupe Nestlé ! La Vigie de l'Eau était d'ailleurs dotée de 300 000 euros par Nestlé Waters. C'est donc sans pudeur aucune, qu'elle a soumis à la commission de l'eau différents scénarios d'équilibrage des volumes d'eau prélevés, toujours en faveur de l'industriel. Fin 2016 toutefois, aiguillé par Vosges Nature Environnement, le responsable local d'Anticor signalait une possible prise illégale d'intérêts au tribunal d'Épinal. Une enquête préliminaire visant les époux Pruvost était ouverte, et Claudie Pruvost démissionnait de son poste de présidente de la CLE ; la Vigie de l'Eau se retirait également de la commission. En 2018 cependant, la commission locale préconisait tout de même d'approvisionner la ville par un transfert d'eau depuis des zones voisines, à travers des canalisations souterraines, laissant aux industriels la pleine jouissance de la nappe. Un choix immédiatement désapprouvé par les associations environnementales.

L'historique de cette affaire dans l'article de Reporterre (mai 2018) - À Vittel, Nestlé privatise la nappe phréatique

Toute une partie du récent rapport d'enquête parlementaire "La mainmise sur la ressource en eau par les intérêts privés et ses conséquences" traite également du cas de Vittel - À Rapport d'enquête pp. 109-122